

# AERO CLUB D'ALBERT MEAULTE

Hôtel de Ville 80300 ALBERT  
AEROPORT ALBERT PICARDIE 03 22 75 34 24  
Correspondance : Aérodrome Aéroport rue Henry Potez 80300 MEAULTE

## RENSEIGNEMENTS et CONDITIONS POUR APPRENDRE à PILOTER

---

- 1°) Passer une visite médicale chez un [médecin agréé](#) pour l'aéronautique, voir liste au bureau de l'Aéroclub.
- 2°) Remettre au bureau de l'Aéroclub, un dossier complet comprenant :
  - Un certificat médical datant de moins d'un mois.
  - Deux photos d'identité.
  - Une photocopie de la carte d'identité.
  - Une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.
  - Un imprimé : demande d'adhésion ; celle-ci sera examinée par le Comité.
    - Un justificatif de domicile.
- 3°) Pour adhérer à l'association, vous devez régler :
  - Pour les moins de 21 ans : Un droit d'adhésion de 50 €  
Une cotisation annuelle de 95 €
  - Pour les plus de 21 ans : Un droit d'adhésion de 100 €  
Une cotisation annuelle de 120 €
- 4°) Il est obligatoire de posséder la Licence de la Fédération Française Aéronautique délivrée au bureau pour 124 € en 2022 (79 € sans Info Pilote).
- 5°) Si vous n'en avez pas, le carnet de vol est délivré pour 20 €  
le manuel Pilote pour 70 €  
le manuel de progression (30 à 40 € suivant les éditions)
- 6°) Votre entraînement peut alors commencer sur l'avion école, la durée des séances est comprise entre 30 et 40 minutes pour l'école de début. En semaine prendre rendez-vous avec un instructeur ; le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés, les vols d'instruction se font sur le FGMXP dans l'ordre d'inscription sur le logiciel en ligne "[Résa](#)". Le FGMXP est réservé exclusivement à l'école les samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés.
- 7°) L'Aéroclub dispose des avions suivants :

- 1 Jodel D 112 (65 CV) 97 € l'heure.
- 1 Robin DR 400 (120 CV) école de début 147 € l'heure
- 1 Robin DR 400 (160 CV) entraînement 160 € l'heure.

8°) Le samedi après-midi et le dimanche, seuls le DR 400/160 FGSRI et le 112 FPMMC peuvent être réservés par les pilotes, les élèves ont la priorité sur le FGMXP.

9°) En semaine, les réservations d'avions doivent avoir lieu avec l'accord du Chef pilote ou d'un membre du Comité Directeur.

Edition du 01 / 08 / 2022